

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie le **vendredi 27 septembre 2024**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : M. ANDRODIAS Jérôme, Mme BERNARD Françoise, M. DUZELIER Cédric, M. JAFFEUX Nicolas, Mme MONIER Isabelle, M. PLASSE Yves

ABSENTS (excusés) : Mme AUGEREAU Christelle M. ESCARPA Ludovic, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline

QUORUM REQUIS ET ATTEINT : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JAFFEUX Nicolas
a pris les décisions suivantes :

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2024.

Délibération n°27092024-001 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 2 février 2024, approuvant le dernier tableau de classement des voies communales, réalisé par l'ADIT.

Une mise à jour de ce document est proposée avec l'intégration de la voie suivante :

- La voie communale n°4 de VASSEL à BILLOM (en prolongement du chemin de la Fontaine des Dames jusqu'au chemin rural nouvellement cadastré section ZH n°207) pour une longueur de 610 mètres.

Elle présente le document avec le plan, totalisant 3 920 m de longueur de voirie et une surface de 2 945 m² avec les places.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la mise à jour du tableau de classement, en incluant la voie communale n°4 de Vassel à Billom susnommée chemin de la Fontaine des Dames d'une longueur de 610 m.

Ce classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Délibération n°27092024-002 : Approbation du RPQS 2023 du SIAEP Basse Limagne pour l'eau et le SPANC

Madame le Maire présente à l'Assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2023 de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, validé le 26 juin 2024 par le SIAEP de Basse Limagne.

Cette présentation doit faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation du RPQS 2023 de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, en réunion du Conseil Municipal.

 Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Présentation des documents suivants :

- RPQS 2023 du SIAREC pour l'assainissement collectif
- Compte-rendu technique de la SEMERAP pour le service d'entretien du réseau d'eaux pluviales
- RPQS 2023 du SBA
- Rapport d'activités 2023 de Billom Communauté
- Rapport d'activités 2023 du SIASD Lezoux

Point sur les déclarations d'intention d'aliéner : Le registre d'enregistrement des DIA est présenté à l'Assemblée pour informer les élus des dossiers de l'année 2024.

Devis curage de fossés : Monsieur JAFFEUX présente différents devis pour le curage de fossés sur la commune. Monsieur PLASSE propose que ces travaux se fassent en régie avec la location d'une mini-pelle, avec l'intervention de l'employé communal sur une journée avec son aide, afin de limiter les coûts.

Souffleur thermique : Après étude de 2 devis reçus en mairie, les élus décident d'acquérir un souffleur thermique de marque ECHO, auprès de la société MAZIOUX pour un montant TTC de 745 €.

FIC 2025 : Le programme 2024 d'économie d'énergie pour la salle polyvalente et la mairie d'un montant de 24 364 € sera reporté en 2025, avec une réactualisation des devis. L'enveloppe totale subventionnable au FIC est de 59 389 €. Monsieur ANDRODIAS propose de prévoir l'installation de stores roulants à la salle polyvalente, avec la suppression des rideaux actuels. Une aide financière du Conseil Départemental peut être sollicitée pour l'étude et l'achat de luminaire LEDS.

Contrôle électrique à la salle polyvalente : Le contrôle a été effectué le 20 septembre par l'APAVE. Il faudra rapidement faire réaliser l'arrêt d'urgence par l'électricien. Le contrôle de l'école est programmé pour 2025.

Réunions à venir : Madame le Maire informe les élus des prochaines réunions et invite chacun à y participer (réunion sur le dispositif de viabilité hivernale 2024-2025 du Conseil Départemental le 14 octobre, visioconférence pour la fermeture du réseau cuivre d'Orange le 17 octobre, journée de l'Energie le 22 octobre, rencontres numériques du Département le 6 novembre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du **22 NOV. 2024**

Le secrétaire de séance,

Nicolas JAFFEUX



Le Maire,

Françoise BERNARD

